

Cas envisagé : impôt sur le revenu à payer pour un célibataire, un couple sans enfant et un couple avec deux enfants au Royaume-Uni et en France ; dans cette hypothèse, on considèrera que le revenu est perçu intégralement par l'un des deux époux (situation fréquente dans le cas des expatriés).

Ce comparatif porte exclusivement sur l'impôt sur le revenu et ne prend donc pas en compte les charges sociales payées par l'employeur ou le salarié. Le revenu annuel net présenté est donc un revenu net de cotisations sociales.

A compter de 2007, la France mieux placée que le Royaume Uni en matière d'impôt sur le revenu

■ Une réforme en profondeur du barème de l'impôt sur le revenu :

Grâce à la réforme de la fiscalité sur le revenu applicable aux impôts à payer en 2007, la France a considérablement amélioré son attractivité dans le domaine fiscal. Le Royaume Uni ne peut plus être considéré comme plus intéressant que la France en matière d'impôt sur le revenu aussi bien pour les revenus modestes que pour les plus hauts revenus. La France a ainsi ramené le taux d'imposition de la tranche supérieure à 40% (contre 48% antérieurement) et simplifié le barème en le réduisant à 4 tranches contre 7 auparavant.

■ Un système très favorable de prise en compte des charges de famille par rapport au système britannique :

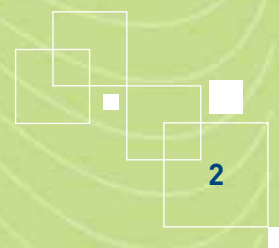
La prise en compte de la situation maritale et des charges de famille est très différente entre le système britannique et le système français, ce qui aboutit à un niveau d'imposition très différent entre les deux pays, comme en témoignent les trois tableaux ci-dessous :

Impôt sur le revenu à payer pour un célibataire :

Revenu annuel net	Royaume-Uni	France
50 000 €	11 047 €* [*]	9 760 €
80 000 €	23 047 €	20 092 €
150 000 €	51 047 €	48 092 €

Impôt sur le revenu à payer pour un couple :

Revenu annuel net	Royaume-Uni	France
50 000 €	11 047 €	4 532 €
80 000 €	23 047 €	13 550 €
150 000 €	51 047 €	37 653 €



Impôt sur le revenu à payer pour un couple avec deux enfants :

Revenu annuel net	Royaume-Uni	France
50 000 €	11 047 €* crédit d'impôt pour enfant le cas échéant	3 224 €*
80 000 €	23 047 € crédit d'impôt pour enfant le cas échéant	9 154 €
150 000 €	51 047 € crédit d'impôt pour enfant le cas échéant	33 257 €

Le calcul de l'impôt sur le revenu au RU ne prend pas du tout en compte les charges de famille puisque les personnes qui travaillent demeurent toujours imposées séparément.

Concernant les enfants, ils ouvrent seulement droit à un crédit d'impôt (Tax Credit Child)** dont le montant varie en fonction du niveau de revenus et de certaines circonstances particulières : montant annuel des aides de sécurité sociales perçues, l'âge, la situation professionnelle, les dépenses engagées pour l'éducation des enfants, etc. Cette aide n'est plus accordée à partir d'un revenu annuel de 86 000 €.

Le crédit est d'un montant maximum de 545 £ (806 €) par enfant ou le double pour l'année de naissance uniquement (1 090 £).

Il apparaît très clairement que l'impôt à payer en France décroît fortement grâce aux effets du quotient familial qui permet de diminuer considérablement le taux de l'impôt sur le revenu en fonction des charges de famille.

De toute évidence, la fiscalité des personnes au RU est nettement moins favorable qu'en France que ce soit pour des célibataires mais surtout pour les personnes ayant des charges de famille qui peuvent ainsi payer jusqu'à 2 à 3 fois plus d'impôt qu'en France, selon le niveau de leurs revenus.

* Barème de l'impôt sur le revenu au RU et en France.

Royaume-Uni** - revenus 2005/2006		France - revenus 2006	
0 - £2,090 (3 075 €)	10 %	Jusqu'à 5 614 €	0 %
£2,091 - £32,400 (47 682 €)	22 %	De 5 615 € à 11 198 €	5,5 %
Over £32,400 (47 682 €)	40 %	De 11 199 € à 24 872 €	14 %
		De 24 873 € à 66 679 €	30 %
		Over 66 679 €	40 %

** source Inland revenue